

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2006

Date de convocation : 27 Novembre 2006

La Séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. de ROUX, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, PANNAUD, RICHON, GODARD, PATRY, GRAVELLE, Mmes PELAUD, LAVOISSIERE, GATINEAU, MIRAULT.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme MAUREL, MM. BINNIÉ, MAUDOUX

Excusé : M. BUFFARD

Absents : Mmes COURTHES, THOMAS, VALIN, M. TARDY.

Secrétaire de Séance : M. RICHON

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Octobre 2006.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 Octobre 2006.

EMPRUNT POUR INVESTISSEMENTS 2006

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal qu'en vue de financer les divers investissements inscrits au budget, il convient de contracter un prêt de 464 000 €.

Plusieurs banques ont été interrogées (Dexia, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Société Générale, et Crédit Agricole) et il leur était demandé de soumettre leurs offres selon les critères ci-après :

Durée de 12, 15 et 20 ans.

Remboursement en échéances annuelles, trimestrielles, semestrielles.

La Commission des Finances a examiné les différentes offres.

Sur une durée de 12 ans avec une échéance annuelle, les taux varient de 3.46 à 4.15.

Elle propose de retenir celle présentée par DEXIA qui présente le coût global le plus avantageux avant le Crédit Agricole.

DUREE : 12ANS	ECHEANCE ANNUELLE		
	TAUX	Montant Echéance	Coût Global
DEXIA	3.46	47 908.42	574 901.04
CREDIT AGRICOLE	3.90	49 153.77	589 845.22

Madame CHARRIER indique que certains emprunts arrivant à terme, le montant de la dette en 2007 n'augmentera que de 10 000 euros.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, accepte à l'unanimité l'offre présentée par DEXIA.

VESTIAIRES DE LA TOUCHE -HONORAIRES ARCHITECTE 2^{EME} TRANCHE

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 28 Février 2005, la candidature du Cabinet d'Architecture AUDINET avait été retenue à la suite de la consultation d'architectes qui avait été réalisée en vue de la mise aux normes des vestiaires de la Touche.

L'acte d'engagement signé avec l'architecte ne portait que sur le montant de la 1^{ère} tranche relative à la réhabilitation des vestiaires.

Il convient à présent de signer l'acte d'engagement relatif à la seconde tranche concernant la construction.

Le forfait de rémunération est identique au précédent soit 10 %.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 102 361.50 € HT portant le forfait de rémunération à 10 236.15 € HT soit 12 242.43 € TTC.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement à intervenir avec le Cabinet AUDINET

PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un poste de technicien territorial

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que Monsieur Christophe LEVEQUE, responsable des services techniques a obtenu sa mutation dans les services techniques de la Commune des MATHES- LA PALMYRE à compter du 1^{er} Janvier 2007.

Il convient donc de procéder au recrutement d'un nouveau responsable.

Monsieur de ROUX propose de confier ce poste à un technicien territorial, fonctionnaire de catégorie B, ayant de l'autorité afin d'encadrer cette équipe composée de 12 agents.

Il souligne que l'évolution des besoins de la population exige davantage de technicité.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un poste de technicien territorial de catégorie B.

Monsieur de ROUX tient à remercier Christophe LEVEQUE pour le travail qu'il a accompli dans le cadre de ses fonctions et dans sa gestion au quotidien. Sa mutation est fondée sur le fait qu'il souhaite faire carrière mais aussi sur le fait qu'il s'est trouvé confronté à des problèmes d'autorité avec 2 des agents.

Madame GATINEAU fait remarquer que le délai est très court pour procéder à ce recrutement.

Monsieur de ROUX indique qu'il aurait pu en effet demander un préavis plus long mais cela n'aurait pas arrangé la Mairie des Mathes et cela aurait fait perdurer une situation difficile.

Il indique qu'une annonce doit paraître dans la Gazette des Communes du 4 Décembre prochain.

P.L.U. - PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU CABINET URBANHIMNS (LOI BARNIER)

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que lors de la rédaction du PLU s'est posé la question relative à la zone de protection de la RN 141 par rapport aux villages de Chez Corbin, Chez Garnier, Chez Labbé.

En effet la loi BARNIER exige une zone de protection de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la Route Nationale.

Un des chapitres importants du PLU étant l'aménagement de l'agglomération Nord-Ouest, il était nécessaire de pouvoir déroger à la Loi BARNIER et donc de produire une étude permettant de lever ces contraintes réglementaires (ramener la zone de protection de 75 mètres à 20 mètres) et de finaliser un véritable projet urbain aux abords de la RN 141 sur les secteurs concernés.

Il a donc été demandé au Cabinet URBANhymns réaliser cette étude.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 800 € HT soit 3 348.80 € TTC.

Monsieur GRAVELLE demande si cette dérogation a des chances d'aboutir.
Monsieur de ROUX souligne que l'urbanisation de cette zone est aussi liée à la sécurisation du carrefour des Bergeronnettes par l'aménagement d'un rond-point dont le financement n'est toujours pas arrêté.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la prestation du Cabinet URBANhymns.

CDC PAYS SANTON - PARTICIPATION 2005 A LA DECHETTERIE

Monsieur de ROUX indique au Conseil que la CDC du Pays Santon a adressé la convention à intervenir dans le cadre de l'utilisation de la déchetterie de Saintes au cours de l'année 2005.

La participation demandée à la Commune s'élève à 39 744 € soit 12 € par habitant.

Pour mémoire la participation demandée au titre de l'année 2004 était de 34 676.64 € soit 10.47 € et en 2003 à 52 992 € (16 € par habitant).

Madame CHARRIER souligne que cette participation au titre de l'année 2005 a été inscrite au budget.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune est actuellement en litige contre la CDC du Pays Santon devant le Tribunal Administratif pour la participation de l'année 2003.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au règlement de la participation 2005 demandée par la CDC du Pays Santon.

Monsieur GRAVELLE demande si l'ancienne déchetterie des Arciveaux va être remise en état.

Monsieur de ROUX indique qu'un état des lieux a été effectué. et que les dépôts sauvages devant l'entrée ne sont pas du fait de la C.D.C.

La Police Municipale est déjà intervenue sur les lieux et a établi un rapport qui a été adressé au Procureur de la République.

PROCEDURE IMMEUBLE MENAÇANT RUINE - HONORAIRES DE L'EXPERT

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été contraint d'entamer une procédure d'immeuble menaçant ruine à l'encontre des Héritiers VEILLON, en raison du péril que représentait le mur de clôture situé Rue des Ursulines.

A cet effet, Monsieur Gilles JARTY expert près de la Cour d'appel de Poitiers a été désigné par ordonnance du tribunal d'instance du 04 Août 2006 pour procéder à l'expertise. A l'issue de cette expertise, il a été constaté que les héritiers VEILLON avaient entre temps procédé à la démolition de ce mur et à sa reconstruction.

Les honoraires de cet expert s'élèvent à 477 € payables par la Commune.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que le 3 Octobre dernier, deux individus ont été interpellés par la Police Municipale alors qu'ils étaient en train de voler des métaux dans la benne située devant la mairie.

Ils avaient au préalable pénétré dans la déchetterie en détériorant la clôture d'enceinte.

Ils ont été conduits à la gendarmerie et doivent comparaître à l'audience du Tribunal Correctionnel du 9 Janvier prochain.

Monsieur de ROUX propose que la Commune se constitue partie civile et demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser en justice.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à ester en justice.

COMPTABILITE

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants en raison des modifications intervenues.

- Ateliers Municipaux

Il convient de modifier les crédits et les imputations prévus pour cette opération :

- l'achat du terrain avec le bâtiment existant à Mr PORTEAUD + frais d'acte (91 500 € + 10 000 €)
- l'aménagement de ce bâtiment (et non pas une construction).
- Enlever le terrain Pichard pour les ateliers et le mettre en acquisition de terrains,

-article 2111-183 Achat de terrains nus PICHARD pour ateliers	- 81 000
-article 2111-119 Achat de terrains (PICHARD):	+ 81 000
-article 2115-183 Achat terrains bâtis (PORTEAUD) pour ateliers	+ 101 500
-article 2315-183 Aménagement - ateliers honoraires Architecte	+ 700
-article 2313-183 constructions ateliers (101500 + 700)	- 102 200

- Nouvelle mairie :

- Acquisition et raccordement téléphone.

- Lors de l'entrée dans les nouveaux locaux, divers aménagements ont été effectués dans chaque bureau suivant les besoins du personnel : placards, ainsi que l'achat de divers matériels de bureau.

- Achat d'un nouvel aspirateur.

Il convient donc de prévoir les crédits afférents à ces dépenses :

Art 2188-191 acquisition matériel cantine	- 2 900
Art 2184-173 mobilier mairie	- 5 400
Art 2183-173 matériel bureau informatique mairie	+ 200
Art 2313-173 construction mairie	+ 7 500
Art 2188-192 acquisitions divers matériels	+ 600

- Option Achat de la Renault Clio Police Municipale

Changement d'imputation

Article 6122	- 1 175
Article 021	+ 1 175
Article 023	+ 1 175
Article 2182 - 203 - acquisition véhicule	+ 1 175

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux diverses opérations d'ordre budgétaire qui lui ont été présentées.

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DES EAUX - ASSAINISSEMENT IMPASSE BERTAUD

Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'assainissement collectif, Impasse BERTAUD pour un montant global estimé à 3 700 € HT. Il propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux pour les travaux d'extension de l'assainissement Impasse Bertaud et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

Monsieur RICHON demande quels sont les travaux prévus sur l'avenue du 8 Mai. Monsieur de ROUX indique que le Syndicat des Eaux a prévu le renouvellement de la canalisation principale d'eau potable. Monsieur de ROUX a demandé au Syndicat des Eaux de lui faire parvenir le planning de ces travaux car la Commune avait entrepris la réfection des trottoirs et de la chaussée de cette avenue. Il a donc fallu suspendre ces travaux pour attendre l'intervention du Syndicat des Eaux. Madame PICHARD souligne le problème que vont poser ces travaux par rapport à l'entrée de l'école et souhaite qu'ils soient réalisés pendant la période des vacances scolaires.

ENQUETE PUBLIQUE sur la demande d'autorisation d'exploiter un site de modernisation et de réalisation de la maintenance du matériel roulant ferroviaire présentée par E.I.M.M.

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral N°06-3559 en date du 26 Octobre 2006 prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans la Commune de Saintes, du 04 Décembre 2006 au 05 Janvier 2007 au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur la demande présentée par l'Etablissement Industriel de Maintenance du Matériel (E.I.M.M.),

Il s'agit d'une demande d'autorisation d'exploiter un site de modernisation et de réalisation de maintenance du matériel roulant ferroviaire sis à Saintes, 19 Avenue Jules Dufaure, à proximité de la gare des voyageurs. L'avis d'enquête public est publié par voie d'affichage à la mairie de Saintes, dans le voisinage de l'installation projetée et dans les communes de Chaniers, les Gonds, Fontcouverte et Bussac sur Charente. Les conseils municipaux de ces communes sont invités à donner leur avis sur cette demande. Le Conseil Municipal, considérant la situation géographique de ces installations par rapport au territoire de la Commune de Chaniers, donne un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par l'E.I.M.M.

QUESTIONS DIVERSES

Mission d'Assistance Conseil pour le suivi de gestion du service public délégué de l'assainissement - Choix du prestataire.

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que la mission pluriannuelle d'assistance au suivi du contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif s'est achevée à l'échéance de l'ancien contrat d'affermage au 30.06.2006.

Le 25 Septembre dernier le Conseil a décidé de fixer la durée de cette mission à 4 ans de 2006 à 2009 inclus et de faire publier un avis de publicité pour mise en concurrence des

prestataires de service selon une procédure adaptée (montant < 210 000 € HT) dans le Journal Sud-Ouest (paru le 24/10/2006) et l'Agriculteur Charentais (paru le 27/10/2006). La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 23 Novembre 2006 avant 17 heures.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 27 Novembre 2006 à 10 h.

Les entreprises ayant remis leur candidature et leur offre dans les délais impartis sont les suivantes :

DDAF de la Charente-Maritime Délégation Interservices de l'Ingénierie Publique -
17072 LA ROCHELLE

Montant de l'offre : 10 320 € HT pour 4 ans soit 12 342.72 € TTC.

SERVICE PUBLIC 2000 - 75 009 PARIS

Montant de l'offre : 19 500 € HT pour 4 ans soit 23 322 € TTC.

Monsieur de ROUX souligne qu'il est difficile de comparer les offres en matière de services.

Après examen des offres et discussion sur la question des services proposés par chaque candidat, la Commission propose:

- de retenir l'offre de la DDAF - Délégation Interservices de l'Ingénierie Publique pour un montant de 10 320 € HT pour 4 ans soit 12 342.72 € TTC (2 580 € HT par an)
- d'ajouter au contrat une clause permettant de procéder à la résiliation de contrat moyennant un préavis de 3 mois avant la fin de chaque exercice.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable aux propositions de la Commission et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces à intervenir.

Associations

Monsieur FOURRÉ informe le Conseil Municipal qu'il a assisté aux assemblées générales du Club de Tennis et du Club de Judo.

Judo-Club de Chaniers : les effectifs augmentent d'année en année puisque le club compte désormais en 2006, 88 adhérents au lieu de 51 en 2004.

C'est un club bien structuré avec une trésorerie très saine.

Le président Claude MORIN a décidé, pour des raisons professionnelles, de ne pas se représenter.

Le Bureau doit se réunir prochainement pour élire le nouveau président.

Tennis-Club :

Le seul souci du Club reste le problème de l'entraînement pendant la période hivernale qui se déroule dans les installations de Saintes pour lesquelles il est demandé une participation en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

Le Club compte environ 40 adhérents.

Alexandre GIRAUD, agent d'animation est intervenu dans le Club pendant les vacances scolaires.

Monsieur FOURRÉ indique que Monsieur Thierry RICHARD a été élu en remplacement de Monsieur AMELINE.

Téléthon

Monsieur FOURRÉ rappelle que le TELETHON se déroulera les 8 et 9 Décembre prochains.

Il propose que la Commune verse une subvention de 150 € comme l'an passé.

Aucune action n'est prévue sur Chaniers.

Il rappelle que des manifestations liées au Téléthon avaient été organisées à Chaniers par les commerçants et les associations pendant 2 ans mais que le mouvement s'est essoufflé.

Monsieur de ROUX indique qu'il faudra prévoir une action pour l'an prochain.

Il souligne l'utilité d'un Comité des Fêtes qui pourrait être le moteur dans l'organisation de ce genre de manifestations.

Il appartient à la Municipalité de lancer cette initiative et il propose au Conseil la création d'un Comité des Fêtes qui pourrait réunir des conseillers municipaux et des personnes extérieures désireuses de s'impliquer dans cette action.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Commémoration

Monsieur PATRY rappelle que le 5 Décembre prochain est la Journée Nationale d'Hommage aux « Morts Pour La France » de la guerre d'Algérie.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de commander une gerbe et d'inviter les anciens combattants à cette cérémonie.

Site Internet

Monsieur PANNAUD rappelle le travail effectué par la Commission en vue de la création du Site Internet de la Commune.

Le cahier des charges élaboré par la Commission a été présenté au personnel administratif puis a été adressé à 4 sociétés.

Les offres ont été examinées par la Commission qui a été établi un comparatif et a constaté quelques lacunes qu'il convient de combler.

Monsieur PANNAUD indique que le dossier pourra être présenté au Conseil lors de sa prochaine séance. Un délai de 2 mois sera alors nécessaire pour le construire.

Monsieur PANNAUD souligne la nécessité d'alimenter ce site au quotidien (2 à 3 heures par semaine) et demande qu'il y ait une commission d'élus chargée du rôle de rédacteur en chef.

La séance est levée à 22 h 45

Le Secrétaire de Séance
Erick RICHON